



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 197-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.315

Déposée le : 13.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Wabern, PS) (porte-parole)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)
Flück (Interlaken, PLR)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)
Ryser (Seftigen, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 230/2023 du 1^{er} mars 2023
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Un plan directeur pour le chauffage à distance

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer un plan directeur pour l'extension significative du réseau de chauffage à distance renouvelable et de le présenter au Grand Conseil, ainsi que les modifications législatives nécessaires à cet effet.

Développement :

Une des mesures collectives envisageables pour abandonner les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables est la promotion du chauffage à distance. Celui-ci constitue en effet une solution intéressante tant sur le plan énergétique qu'économique, car il permet de remplacer des énergies fossiles par des énergies indigènes ou par la récupération de chaleur. La chaleur à distance est vraiment prometteuse, surtout dans le canton de Berne qui possède d'importantes réserves de bois, mais ce potentiel est encore trop peu utilisé à ce jour. Dans la réponse à l'interpellation 253-2021 « Comment le canton de Berne peut-il mieux exploiter son potentiel dans le domaine de la chaleur à distance », le Conseil-exécutif indique qu'en 2019, le chauffage à distance ne couvrait qu'environ 2,1 % des besoins en énergie de l'ensemble des habitations du canton de Berne.

Les raisons de ce bas pourcentage sont multiples. Si le chauffage à distance est rentable à long terme, les investissements préalables sont élevés. Les communes et les entreprises du secteur énergétique craignent les coûts et ne développent le chauffage à distance que lentement. Le manque d'échanges d'information entre les communes et les autres parties prenantes, de même que le savoir-faire insuffisant et les obstacles juridiques freinent également le développement du chauffage à distance.

Il faut donc prendre les devants. Le canton de Berne pourrait soutenir les communes et les entreprises avec les crédits et garanties nécessaires, mettre en relation les différentes parties prenantes, diffuser et rendre accessibles les informations et éliminer les obstacles juridiques. Le Conseil-exécutif doit montrer dans un plan directeur comment il compte développer de manière conséquente le chauffage à distance dans le canton de Berne ces prochaines années. Il est chargé de déterminer des objectifs intermédiaires ambitieux, en collaboration avec les communes et les entreprises du secteur énergétique tout en respectant une exploitation forestière durable. Pour ce faire, il tire au clair le potentiel des parcelles pouvant être annexées au réseau de chauffage à distance renouvelable d'ici 2030, 2040 et 2050.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif estime que le chauffage à distance recèle un potentiel important pour atteindre les objectifs fixés en matière d'énergie et de climat. Afin d'exploiter ce potentiel de manière optimale, la chaleur à distance doit bien entendu être générée à partir de ressources énergétiques renouvelables ou de rejets de chaleur, et de la façon la plus efficace possible. De plus, un réseau de chaleur n'est judicieux que dans les zones présentant une densité thermique suffisante.

La promotion du chauffage à distance est utile et toujours indiquée lorsque des éléments comme le financement freinent la mise en œuvre concrète. C'est pour cette raison que le chauffage à distance est déjà soutenu à différents niveaux dans le canton de Berne :

- Au niveau des communes, le canton de Berne encourage activement le développement du chauffage à distance à travers l'élaboration des plans directeurs communaux de l'énergie. Le canton soutient les communes en prenant en charge 50 % des frais déterminants pour l'élaboration du plan directeur énergie. En même temps, il met à la disposition des communes les données nécessaires pour une planification énergétique communale optimale.
- Le canton de Berne fait bénéficier des projets concrets de son programme d'encouragement pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les études de faisabilité pour de potentielles zones de chauffage à distance, la construction de réseaux de chauffage à distance ou encore le raccordement des logements à un tel réseau donnent droit à des subventions. Ces dernières années, plus de cinq millions de francs par an ont été versés au titre de ces subventions.

Malgré ces mesures d'encouragement, le développement du chauffage à distance ne progresse que lentement. Les motionnaires citent la nécessité d'effectuer des investissements préalables élevés, le savoir-faire insuffisant et l'existence d'obstacles juridiques pour expliquer cette lenteur. Ils attendent du canton que celui-ci prenne les devants et soutienne les communes et les investisseurs dans ces domaines en proposant des aides supplémentaires. Ils chargent le Conseil-exécutif d'élaborer un plan directeur pour le chauffage à distance dans le canton de Berne et de montrer comment le chauffage à distance pourra être développé de manière conséquente au cours des prochaines années. Il doit également identifier le potentiel disponible et déterminer des objectifs intermédiaires ambitieux.

Le Conseil-exécutif considère qu'une telle démarche est judicieuse et efficace au niveau des communes et des exploitants de réseaux de chaleur à distance. Il doute en revanche qu'un plan directeur pour le chauffage à distance au niveau cantonal favorisera davantage le développement rapide du chauffage à distance. Il est toutefois disposé à examiner les

modalités de soutien supplémentaires envisageables et les instruments qui seraient alors nécessaires au niveau cantonal et propose donc d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil